

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11728**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales, Domaine Psychologie, Spécialité Psychologie Sociale, Organisation et Travail

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'académie |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi, 344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités visées sont les suivantes :

Ces professionnels exerceront des missions dans le monde du travail suivant différentes modalités : salarié d'entreprise, d'association ou consultant. Leur champ de compétence et d'activité couvre une part importante des fonctions des ressources humaines, de la communication et de la santé au travail. Les connaissances approfondies sur le fonctionnement de l'homme au travail que ce diplôme procure à des étudiants en psychologie leur permettent d'être rapidement opérationnels et de répondre aux besoins du marché du travail local, national et international.

Compétences visées :

- disciplinaires spécifiques :

1. choix et mise en oeuvre des techniques appropriées d'entretien et d'outils d'évaluation et de sélection dans le cadre de recrutement et d'orientation professionnelle

2. choix et mise en oeuvre des méthodes d'analyse du travail en vue de l'aménagement des postes de travail, de l'élaboration de fiches de poste, de référentiel de compétences

3. analyse des phénomènes humains au travail (absentéisme, motivation, satisfaction, stress, prise de risque, ...), conception et mise en oeuvre des outils d'investigation (questionnaires, focus groups, entretiens, ...)

- scientifiques générales :

1. outils et techniques psychométriques (tests de personnalité, de performance, inventaires professionnels, ...)

2. validation d'outils d'investigation, traitements statistiques, tests d'hypothèses

- transversales :

1. connaissance du monde de l'entreprise (gestion, organisation, droit)

2. aptitude à l'appréhension globale d'un phénomène humain au travail

3. capacité à travailler avec les autres acteurs de l'entreprise (médecin du travail, Direction, préventeurs, ...)

4. autonomie et travail en équipe, animation et conduite de projet

5. maîtrise des outils et techniques de communication

6. maîtrise de la langue anglaise

La formation dispensée accorde une importance équilibrée aux apports théoriques, méthodologies et à leur mise en oeuvre lors du stage de trois mois minimum exigé au quatrième semestre du Master.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

1. Les professionnels travaillent dans les services ressources humaines des entreprises aux diverses missions dévolues à ces services : recrutement, ingénierie de la formation, gestion des compétences, gestion sociale, gestion des âges, orientation et carrières, procédures d'évaluation, ...

2. En qualité de consultant, ils ont vocation à produire des prestations de conseil en recrutement, audits, médiation.

3. Les professionnels travaillent également dans les services de prévention (risques psychosociaux), de santé au travail (ergonomie, prévention des pathologies professionnelles) de sécurité (perception des risques et comportement sécurité).

4. Les professionnels travaillent dans le secteur de l'insertion de publics en difficulté par rapport à l'emploi (handicapés, seniors, chômeurs de longue durée, ...).

La répartition des emplois effectivement occupés par les étudiants est la suivante :

1 : 40 %

2 : 40 %

3 : 5 %

4 : 15 %

Les types d'emplois accessibles sont les suivants : adjoint aux ressources humaines, directeur des ressources humaines, Consultant en ressources humaines, Psychologue, Ergonome.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1104 : Psychologie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Conditions générales de contrôle des connaissances

1. L'enseignement de chaque année de master est organisé en deux semestres indépendants de 30 crédits chacun (semestrialisation). Chaque semestre comprend des unités d'enseignements capitalisables et compensables entre elles.
2. Le contrôle des connaissances s'effectue par un examen terminal et / ou un contrôle continu portant sur les différents enseignements (cf. tableau descriptif de chaque master). Les modalités du contrôle continu sont décidées chaque année et communiquées en début d'année universitaire aux étudiants. Toute absence à un contrôle continu est sanctionnée par un 0.
3. Les notes se compensent à l'intérieur d'une UE et entre les UE d'un même semestre. La règle de compensation ne s'applique pas lorsque l'étudiant obtient à l'une ou l'autre UE une moyenne inférieure ou égale à 7 sur 20. Par ailleurs, il n'y a pas de compensation entre les semestres.
4. Le diplôme du master est acquis (120 crédits) lorsque chacun des 4 semestres est acquis.
5. Un semestre est acquis (30 crédits), lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des UE composant le semestre.
6. Une UE est définitivement acquise, et ne peut donc plus être présentée, lorsque l'étudiant obtient une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves composant l'UE.
7. Lorsque le semestre n'est pas validé, les épreuves des UE non acquises doivent être représentées à la seconde session. A l'intérieur d'une UE non acquise, les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 sont conservées d'une session à l'autre au sein d'une même année. Cf. les modalités spécifiques à chaque spécialité pour les contrôles continus.

Admission en 2ème année de master

1. L'admission en 2ème année de master se fait sur dossier (cf. modalités spécifiques fixées pour chaque spécialité de master mention Psychologie).

Conditions d'examens

1. Une année universitaire comporte deux sessions d'examen. Tout étudiant inscrit en master est automatiquement inscrit aux épreuves d'examens des UE obligatoires des deux sessions. Les dates des différents examens (examens écrits et/ou oraux) sont communiquées par voie d'affichage deux semaines au moins avant les épreuves. La carte d'étudiant est exigée à chaque épreuve.
 2. Aucune sortie de la salle d'examen n'est autorisée avant la moitié de la durée de l'épreuve. Passé ce délai, toute sortie est définitive.
 3. Un étudiant arrivant en retard à l'examen pour cas de force majeure est admis à composer si ce retard n'excède pas la moitié de la durée de l'épreuve, mais ne bénéficie d'aucun délai supplémentaire pour remettre sa copie.
 4. Tous les examens terminaux écrits sont anonymes. Cette mesure ne s'applique pas aux autres épreuves (oral, contrôle continu).
- ATTENTION : dorénavant toute copie NON ou MAL anonymée ne sera pas prise en compte par le jury.
- Pour le contrôle terminal, une absence non justifiée à une épreuve est éliminatoire pour l'UE. Une absence pour un empêchement soudain et grave (accident, hospitalisation, décès d'un parent proche) lors de la 2ème session doit être justifiée auprès du Président du Jury dans un délai n'excédant pas trois jours après les épreuves concernées. Il relève de la décision du jury de statuer au cas par cas sur l'opportunité de permettre à l'étudiant de valider néanmoins l'UE correspondante.

Validité des composantes acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|-----------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Jury du diplôme |
| En contrat d'apprentissage | | X |
| Après un parcours de formation continue | X | Jury du diplôme |
| En contrat de professionnalisation | | X |
| Par candidature individuelle | X | Jury du diplôme |
| Par expérience dispositif VAE | X | Jury VAE |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 19 mai 2006 fixant les modalités du stage professionnel

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site web de l'ORESPE : <http://www.unistra.fr/index.php?id=159>

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31811

DESS de psychologie du travail créé en 1996